Your association or organization has been identified as a key stakeholder of the Canada Revenue Agency (CRA). We hope you will share the following information with your membership.

English version * La version française suit ***

Get ready: the CRA is in its summertime benefit period!

We know how fast a Canadian summer can pass us by! Before you head off into your summer adventure, take a minute for some good news from the Canada Revenue Agency (CRA)!

This July will be exceptionally busy for CRA benefits and credits. We are offering new payments your clients may be eligible for and we are adjusting existing amounts for the new benefit year.

What's new:

Period two of the Interim Canada Dental Benefit opens July 1: get ready to apply!

In July, families with young children can apply for the first or second time to get the dental benefit. Eligible families can get up to $650 per child for dental care services that take place between July 1, 2023 and June 30, 2024.

Families may be eligible if:

- their child(ren) is under the age of 12 as of July 1, 2023
- their adjusted family net income is less than $90,000
- they do not have access to private dental insurance and
- their dental care expenses are not fully covered by another dental program provided by any level of government.

Learn more about eligibility and how to apply at Canada.ca/dental.

The new Grocery Rebate helps at the check-out

In Budget 2023, the Government of Canada introduced a Grocery Rebate payment to help those who need it most keep up with rising costs.

The rebate will be issued July 5, 2023, alongside the regular GST/HST credit payment to individuals and families who were entitled to receive a GST/HST credit payment for January 2023.

Recipients could get up to an extra $467 for eligible couples with two children; up to an extra $234

for single Canadians without children; and an extra $225 for seniors, on average.

Learn more about the rebate at Canada.ca/grocery-rebate.

Advanced Canada workers benefit (ACWB) now year-round

Thanks to a recommendation by the Government of Canada in the 2022 Fall Economic statement, the Canada workers benefit (CWB) will now be available in three installments through the ACWB without needing to apply for advanced payments.

Starting in July 2023, ACWB recipients will receive half of their 2022 CWB allotment in quarterly instalments in July, October and January. The remaining amount will be reconciled once they file their 2023 tax return next spring.

The ACWB is a refundable tax credit to help individuals and families who are working and earning a low income. Read more at Canada.ca/canada-workers-benefit.

Most Atlantic provinces get the Climate action incentive payment starting in July

This July, Newfoundland/Labrador, Nova Scotia and Prince Edward Island will start to receive the Climate action incentive payment.

These three Atlantic provinces will join residents of Ontario, Manitoba, Saskatchewan and Alberta who already receive the benefit. Payments will begin on July 14, with the majority of Atlantic Canadians receiving their payments on July 21. Please allow to the end of July for your payment to arrive before calling us. Learn more about who is eligible and province-specific payment amounts at Canada.ca/cai-payment.

Benefit and credit amounts are adjusted each July - check your notices!

Each July, most federal benefits and credits are adjusted to support the rising cost of living. Benefit payments may also be adjusted if your family situation has changed (like having a new baby or ending a relationship).

Some benefits that could be adjusted include the Canada child benefit (CCB), the GST/HST credit, and related provincial and territorial payments, just to name a few.

Your clients can find out if their benefit or credit payment amounts were adjusted by checking their Notice of Redetermination.

Reminder: credits may be used to pay down a taxpayer's government debt (except for the CCB and related provincial and territorial child benefits which can only pay down their own debt). Their Notice of Redetermination will alert them if any of their benefits or credits have been applied to a debt.

Dates to remember

- **July 1**, applications open for period two of the interim Canada Dental Benefit
- **July 5**, Grocery Rebate and GST/HST credit payment day
- **July 14 - 21**, Climate action incentive payments will be issued
- **July 20**, Canada child benefit payment day
- **July 28,** first quarterly payment of the Advanced CWB

Need to call? It is possible our phone lines may be busier than usual around these payment dates. That may mean some call wait times will be longer than normal. You can check on call wait times on Canada.ca before you dial.

The CRA wants to connect all eligible Canadians with the benefits and credits they are entitled to this summer. We hope you will help us spread the word to ensure your clients are aware of what's new this summer.

Stay connected

To find out what's new at the Canada Revenue Agency (CRA):

- Follow the CRA on Facebook
- Follow the CRA on Twitter – @CanRevAgency
- Follow the CRA on LinkedIn
- Follow the CRA on Instagram
- Subscribe to a CRA electronic mailing list
- Add our RSS feeds to your feed reader
- You can also watch our tax-related videos on YouTube

Canada

If you do not want to receive emails from "CRA/ARC Stakeholders – Intervenants", please reply to this email and type "Unsubscribe" in the subject line.

Votre association ou organisation a été désignée comme intervenant clé de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Nous espérons que vous partagerez les renseignements suivants avec vos membres.

Version française ***The English version precedes***

Préparez-vous : L'Agence du revenu du Canada passe en mode prestations estivales!

Nous savons à quel point l'été canadien peut sembler court! Avant de commencer votre aventure estivale, prenez quelques minutes pour lire de bonnes nouvelles de la part de l'Agence du revenu du Canada.

Le mois de juillet sera exceptionnellement occupé en ce qui concerne les prestations et les crédits de l'Agence. Nous offrons de nouveaux paiements auxquels votre clientèle pourrait avoir droit. Nous procédons également au rajustement des montants actuels pour la nouvelle année de prestations.

Quoi de neuf

La deuxième période de la prestation dentaire canadienne provisoire commence le 1er juillet : préparez-vous à faire votre demande!

En juillet, les familles avec de jeunes enfants peuvent faire une demande pour la première ou la deuxième fois afin d'obtenir la prestation dentaire. Les familles admissibles peuvent recevoir jusqu'à 650 $ par enfant pour des services de soins dentaires obtenus entre le 1er juillet 2023 et le 30 juin 2024.

Les familles peuvent être admissibles si :

- leurs enfants sont âgés de moins de 12 ans le 1er juillet 2023;
- leur revenu familial net rajusté est inférieur à 90 000 $;
- elles n'ont pas accès à un régime privé d'assurance dentaire;
- les frais dentaires de leurs enfants ne sont pas entièrement couverts par un autre programme de soins dentaires offert par tout ordre de gouvernement.

Pour en savoir plus sur l'admissibilité et la façon de faire une demande, allez à

canada.ca/dentaire.

Le nouveau remboursement pour l'épicerie vous aide à régler la facture

Dans le budget de 2023, le gouvernement du Canada a mis en place le remboursement pour l'épicerie afin d'aider les gens qui en ont le plus besoin à faire face à la hausse des coûts.

Le remboursement sera versé le 5 juillet 2023, en même temps que le versement ordinaire du crédit pour la TPS/TVH, aux particuliers et aux familles qui avaient le droit de recevoir un paiement du crédit pour la TPS/TVH en janvier 2023.

Les bénéficiaires pourraient recevoir en moyenne jusqu'à 467 $ supplémentaires pour les couples admissibles ayant deux enfants, jusqu'à 234 $ supplémentaires pour les Canadiens et Canadiennes célibataires sans enfant et 225 $ supplémentaires pour les personnes âgées.

Pour en savoir plus sur le remboursement pour l'épicerie, allez à canada.ca/remboursement-articles-epicerie.

Paiement anticipé de l'allocation canadienne pour les travailleurs : maintenant toute l'année

Grâce à une recommandation formulée par le gouvernement du Canada dans l'Énoncé économique de l'automne 2022, l'allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) sera maintenant offerte en trois versements grâce au paiement anticipé de l'ACT, et ce, sans avoir à faire une demande de paiement anticipé.

À compter de juillet 2023, les bénéficiaires de l'ACT anticipée recevront la moitié de leur allocation de 2022 en versements trimestriels, c'est-à-dire en juillet, en octobre et en janvier. Le montant restant sera calculé une fois qu'ils auront produit leur déclaration de revenus de 2023 au printemps suivant.

L'ACT anticipée est un crédit d'impôt remboursable offert aux personnes et aux familles admissibles qui travaillent et qui gagnent un faible revenu. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/allocation-canadienne-travailleurs.

La plupart des provinces de l'Atlantique recevront le paiement de l'incitatif à agir pour le climat à compter de juillet

En juillet, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard commenceront à recevoir le paiement de l'incitatif à agir pour le climat.

Ces trois provinces de l'Atlantique se joindront aux résidents de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta qui reçoivent déjà la prestation. Les paiements commenceront le 14 juillet, et la majorité des Canadiens de l'Atlantique les recevront le 21 juillet. Veuillez attendre la fin de juillet de sorte que votre paiement soit versé avant de nous appeler. Apprenez-en davantage sur les personnes admissibles et les montants de paiement propres à chaque province en allant à canada.ca/paiement-iac.

Les montants des prestations et des crédits sont rajustés chaque année en juillet – vérifiez vos avis!

Chaque année, en juillet, la plupart des prestations et des crédits fédéraux sont rajustés pour tenir compte de la hausse du coût de la vie. Les paiements de prestations peuvent également être rajustés si votre situation familiale a changé (comme la naissance d'un bébé ou la fin d'une relation).

Parmi les prestations qui pourraient être rajustées, mentionnons l'allocation canadienne pour enfants (ACE), le crédit pour la TPS/TVH et les paiements provinciaux et territoriaux connexes. Vos clients et clientes peuvent savoir si les montants de leurs prestations ou crédits ont été rajustés en vérifiant leur avis de nouvelle détermination.

Remarques : Les crédits peuvent être utilisés pour rembourser les dettes gouvernementales du contribuable (à l'exception de l'ACE ainsi que des allocations pour enfants provinciales ou territoriales, qui peuvent uniquement être utilisées pour rembourser les dettes qui leur sont liées). L'avis de nouvelle détermination lui permettra de savoir si des prestations ou des crédits ont été

appliqués à une dette.

Dates à retenir

- **1er juillet :** ouverture des demandes pour la deuxième période de la prestation dentaire canadienne provisoire
- **5 juillet :** paiement du remboursement pour l'épicerie et du crédit pour la TPS/TVH
- **14-21 juillet :** les paiements de l'Incitatif à agir pour le climat seront versés
- **20 juillet :** paiement de l'ACE
- **28 juillet :** premier paiement trimestriel de l'ACT anticipée

Vous devez nous téléphoner? Il est possible que nos lignes téléphoniques soient plus occupées que d'habitude autour de ces dates de paiement. Cela signifie que l'attente pourrait être plus longue que la normale. Vous pouvez vérifier le temps d'attente des appels sur Canada.ca avant de téléphoner.

L'Agence veut remettre à toutes les personnes admissibles les prestations et les crédits auxquels elles ont droit cet été. Nous espérons que vous nous aiderez à passer le mot pour vous assurer que votre clientèle est au courant des nouveautés.

Soyez branché
Pour savoir ce qu'il y a de nouveau à l'Agence du revenu du Canada :

- suivez-la sur Facebook;
- suivez-la sur Twitter à @AgenceRevCan;
- suivez-la sur LinkedIn;
- suivez-la sur Instagram;
- abonnez-vous à une de ses listes d'envoi électronique;
- ajoutez ses fils RSS à votre lecteur de nouvelles;
- regardez ses vidéos sur l'impôt sur YouTube.

Canada

Si vous ne souhaitez pas recevoir de courriels de « CRA/ARC Stakeholders – Intervenants », veuillez répondre à ce courriel et inscrire « Me désabonner » sur la ligne de l'objet.